

## **PROTOCOLE II MODIFIÉ**

### **PROTOCOLE SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DES MINES, PIEGES ET AUTRES DISPOSITIFS, TEL QU'IL A ETE MODIFIE LE 3 MAI 1996, ANNEXE A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

(Protocole II modifié le 3 mai 1996)

---

#### **FORMULES**

pour les rapports à présenter en application de  
l'article 13, paragraphe 4, et de l'article 11, paragraphe 2

NOM DE LA HAUTE PARTIE

CONTRACTANTE: FRANCE

DATE DE PRESENTATION

DU RAPPORT: 31 mars 2014

AUTORITÉ(S) NATIONALE

À CONTACTER: État-major des armées  
Division « maîtrise des armements »  
14, rue Saint-Dominique  
75700 PARIS SP 07  
France  
Tel : +33 (0) 1 72 69 23 69  
Fax : +33 (0) 1 72 69 23 67

---

(Organisation, numéro(s) de téléphone, télécopie,  
adresse électronique):

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

Ces informations peuvent être communiquées aux autres parties intéressées et aux organisations pertinentes :

OUI

NON

Partiellement, uniquement celles qui figurent sur les formules cochées ci-après:

A

B

C

D

E

F

G



## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule B

### Déminage et programmes de réadaptation

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (b)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(b) Le déminage et les programmes de réadaptation; »

Observations:

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

#### Programmes de déminage:

--

#### Programmes de réadaptation:

--

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule C

### Exigences techniques et informations utiles y relatives

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (c)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(c) Les mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques du Protocole et toutes autres informations utiles y relatives »

Observations:

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

**Exigences techniques:**

--

**Toutes autres informations utiles:**

--

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule D

### Textes législatifs

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (d)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole; »

#### Observations:

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

#### **Textes législatifs:**

--



## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Coopération internationale au déminage:

Les coopérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux mines, pièges et autres dispositifs. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les mines, pièges et autres dispositifs.

- Soutien au Centre national de déminage humanitaire (CNDH) :

☒ le CNDH est abrité dans les locaux de l'Ecole du génie d'Angers. Il est armé d'un officier supérieur d'active, d'un officier subalterne de réserve et de deux sous-officiers supérieurs de réserve, tous trois spécialistes du déminage.

☒ - Le CNDH valide les traductions des normes d'action contre les mines (NILAM) effectuées soit par le CPADD au Bénin soit directement, conformément à la demande du CIDHG. En 2013, 2 normes et 9 amendements ont été traduits et/ou mis à jour.

- Le CNDH dispose d'un représentant au comité de révision des normes (Review Board) qui est un officier supérieur de réserve, qui occupe les fonctions de traducteur au CNDH.

☒ En outre, le CNDH participe activement au transfert des compétences militaires au profit de la société civile en organisant des sessions de sensibilisation au danger des munitions, sous munitions et restes explosifs de guerre pour les expatriés d'entreprises, les membres d'ONG ou les professionnels du tourisme appelés à se rendre dans des zones post-confliktuelles. Elles se sont essentiellement déroulées en France, au sein de l'Ecole du génie. Elles ont également touché des salariés d'entreprises, des étudiants en développement, des cadets de la défense, des jeunes Français dans le cadre des journées défense et citoyenneté (JDC) et le grand public dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Au total, ce sont plus de 2.000 personnes qui ont reçu une information sur ces types de munitions en 2013.

Par ailleurs, depuis 2004, le CNDH s'appuie sur la bande dessinée « Mille et une mines », disponible en dix-huit langues, pour participer activement à la sensibilisation des populations (français, anglais, arabe, italien, portugais, espagnol, khmer, roumain, turc, tadjik, russe, serbo-croate, albanais, swahéli, lingala, indi, tamoul et dari).

Cette bande dessinée est distribuée depuis l'origine via les canaux des attachés de défense ou les militaires en opération. Pour l'année 2013, le CNDH a entrepris des partenariats avec de nouveaux pays (Inde, Pakistan, Laos) pour multiplier les réseaux de diffusion et ainsi toucher un plus large public.

- Dans le cadre de cette diffusion, le CNDH a pu faire financer, imprimer et expédier 20.000 exemplaires de ces bandes dessinées en 2013 (10.000 en français et 10.000 en arabe) au Mali dans le cadre de l'opération SERVAL et l'EUTM sur place. La distribution a commencé en juillet 2013 et se poursuit encore actuellement dans les écoles de Bamako, Gao et Tombouktou.

☒ Enfin, il contribue à la mise en ligne de documents sur le site « Bibliomines ».

## **PROTOCOLE II MODIFIÉ**

### **Coopération et assistance techniques internationales:**

#### **1. Coopérations techniques pour la formation d'experts.**

**- Coopération avec la Slovaquie : mise à disposition d'un officier spécialisé en déminage au sein de l'armée slovaque jusqu'à l'été 2013.**

**- Coopération avec la Bosnie : mise à disposition d'un officier spécialisé en déminage au sein de l'armée bosnienne jusqu'à l'été 2013.**

#### **2. Formations dispensées et missions d'expertise réalisées.**

**- Formation d'une vingtaine de démineurs étrangers à l'Ecole du Génie d'Angers.**

**- Missions d'expertise pour la formation :**

**Ces missions consistent dans l'envoi de 2 experts français pour une formation de courte durée au bénéfice des pays suivants : Bénin, Burundi, Cambodge, Liban.**

**- Soutien au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (CPADD) de Ouidah au Bénin :**

**Mise à disposition d'officiers formateurs et financement de formations**

#### **3. Fourniture de matériel.**

**En 2013, du matériel de déminage a été fourni au Bénin.**



## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule G Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

---

Article 11,  
paragraphe 2

« Chaque Haute Partie contractante s'engage à fournir à la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies des renseignements sur le déminage concernant notamment différents moyens et techniques, ainsi que des listes d'experts, d'organismes spécialisés ou de centres nationaux qui puissent être contactés. »

*Observations:*

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

**Moyens et techniques de déminage:**

--

**Listes d'experts et d'organismes spécialisés:**

--

**Centres nationaux à contacter au sujet du déminage:**

--